

FICHE SPÉCIFIQUE SALLE DES MÉMOIRES

<u>CAPACITÉ D'ACCUEIL (y compris les enfants)</u>	
ASSIS	120
DEBOUT	190
<u>MOBILIER ET VAISSELLE</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Tables et chaises pour 120 personnes, - Kitchenette disposant d'un évier, réfrigérateur et 2 plaques électriques, - 120 verres à pied, - 50 tasses à café, - 50 cuillères à café. 	
<u>HORAIRES DE MISE A DISPOSITION</u>	
La salle n'est mise à la disposition de l'utilisateur que pour la journée à partir de 8 H 30.	
<u>CONDITIONS D'OCCUPATION</u>	
<p>Fin des manifestations : minuit (arrêt impératif de la musique : 22 heures) Interdiction formelle d'installer de la musique à l'extérieur de la salle.</p> <p style="background-color: #00ff00;">Les manifestations avec sonorisation ou orchestre sont autorisées avec modération et seulement si elles se déroulent dans le respect du voisinage.</p> <p>Avant de quitter les lieux, les utilisateurs devront s'assurer de la fermeture des portes et fenêtres des locaux mis à leur disposition, ainsi que de l'extinction des lumières.</p>	
<u>REPAS</u>	
<p style="background-color: #00ff00;">Cette salle ne peut accueillir les manifestations comportant la préparation de repas. Les matériels mis à disposition dans la salle ne le permettent pas. Privilégier donc les plats apportés ou préparés à l'extérieur qui pourront être simplement réchauffés.</p> <p>Il peut être fait appel à des professionnels disposant d'un véhicule-cuisine conforme, permettant la préparation et le maintien en température des plats au sein de ce véhicule jusqu'à leur distribution dans la salle.</p>	
<p>Pour les salles qui ne sont pas équipées en vaisselle ou pas suffisamment, le Comité des Fêtes de Vieillevigne loue assiettes, verres et couverts, vous pouvez contacter Monsieur Hubert POGU, tél : 02.40.02.06.12 de 18 H à 20 H.</p>	

NOTICE DE FONCTIONNEMENT

1 – DISPOSITIFS DE SECURITE

PORTES

Les portes équipées de ferme porte doivent rester fermées après chaque passage. (interdiction d'utiliser des cales)

ALARME INCENDIE

Commandes manuelles :

Les boutons poussoirs de couleur rouge près des portes de sortie sont à utiliser exclusivement en cas d'incendie : leur action déclenche l'alarme générale annonçant l'évacuation du bâtiment.

EXTINCTEURS

Les extincteurs ne doivent être utilisés qu'en cas d'incendie.

LOCAUX TECHNIQUES : chaufferie et ballon d'eau chaude

Ces locaux ne sont pas à la disposition des utilisateurs.

ARMOIRE ELECTRIQUE

La manette de réarmement en cas de coupure d'électricité est située dans l'armoire électrique inaccessible au public. Prévenir en cas de problème les services de la mairie ou le numéro d'astreinte.

2 – ECLAIRAGE EXTERIEUR

L'éclairage extérieur se fait par le biais d'interrupteur.

3 – CHAUFFAGE

La salle est maintenue chauffée l'hiver en permanence à faible température par des radiateurs.

4 – MOBILIER

Des chaises et tables sont à la disposition des utilisateurs. Il appartient à chacun de remettre en place le mobilier propre après utilisation.

5 – ENTRETIEN

Chaque utilisateur doit restituer la salle rangée et propre. Des balais sont à disposition. Produits d'entretien, éponges, seau... sont également disponibles dans le meuble.

En cas de sinistre :

- **Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la panique et procéder à une évacuation dans le calme ;**
- **Assurer la sécurité des occupants ;**
- **Ouvrir les issues de secours ;**
- **Alerter les pompiers (18) ;**
- **Le SMUR (15 ou 112) ;**
- **La police (17) ;**
- **L'élu d'astreinte de la commune :**
06-21-72-84-23